



**LIGUE DE COTE D'ARGENT
DE PELOTE BASQUE**

Siège social :
Maison Départementale des Sports
153, Rue David Johnston
33000 BORDEAUX

tél/fax : 05 56 00 99 15

Championnat Trinquet de la Ligue Côte D'Argent

Règlement Championnat Trinquet Paleta Gomme Pleine Respect du Règlement FFPB

□ CALENDRIER :

Les dates et les heures prévues doivent être respectées impérativement. En cas de non présence lors d'une partie prévue, l'équipe sera déclarée forfait et éliminée, sauf cas de force majeure : chaque joueur de l'équipe sera individuellement interdit de compétition l'année suivante ; une sanction du club en découlera, selon le règlement établi par la Commission Sportive Générale.

S'il y a un cas de force majeure, avertir : le responsable du trinquet, ses adversaires ou le responsable du club, Jean-Claude Begaries pour les arbitres, Armand Barandas. La commission se réserve (et uniquement pour elle) le droit de modification des lieux, dates et heures des parties.

Pas de report possible (sanction automatique...) : faire intervenir un remplaçant prévu à cet effet.

Les remplacements sont admis en appliquant les règles de la fédération. Un joueur d'une poule ne pourra opérer dans une autre, sauf dans la catégorie supérieure, et ce, une seule fois.

Toutes les parties de poule devront être jouées avant les phases finales.

Pour les déplacements sur Lège-Cap-Ferret, il n'est pas prévu par la Ligue de remboursement de frais.

□ ARBITRAGE :

Toutes les parties de 1^{ère} et 2^{nde} série seront jugées. L'organisation sera effectuée par la Commission Juges-Arbitres. Si une équipe dépose une réclamation, elle doit être annotée sur la feuille de match avant le début de la partie en adjoignant 15€, qui seront rendus si la réclamation est acceptée par le bureau de la Ligue.

□ REGLES SPORTIVES - DEROULEMENT DES PARTIES :

■ Les joueurs devront présenter à l'arbitre leur licence 2005 ou une pièce d'identité à toutes les parties.

■ Les joueurs devront avoir une tenue propre, décente et uniforme par équipe : chemise / polo / tee-shirt blanc ou rouge ou tenue de club (1er nommé en rouge) et pantalon long blanc. Ces tenues seront obligatoires dans chaque série et tout au long du championnat.

Un manquement à ce point du règlement sera considéré comme une faute sanctionnable immédiatement par le juge-arbitre ou ultérieurement par l'une des 2 commissions (Juges-Arbitres et Trinquet).

■ Les arbitres devront se présenter en tenue réglementaire : pantalon bleu et chemise blanche.

■ Le port des protections oculaires (lunettes) est obligatoire pour les avants **ET POUR LES ARRIERES y compris lors de l'échauffement**. Si ce n'est pas le cas, le joueur ne joue pas (non couvert par l'assurance).

■ Les pelotes sont fournies par chaque équipe.

■ La partie commence à quatre et en tenue. Echauffement autorisé, 10 minutes. Après le douro, l'engagement est immédiat.

■ Les parties se joueront en 40 points, filet direct ; le but se fait de la ligne des 17,50m à la ligne des 17,50m.

■ Les présidents de club devront s'assurer du bon comportement des joueurs qu'ils ont engagés.

Affiliée :



TRINQUET MODERNE
B.P. 816 - 63, Avenue Dubrocoq
64108 BAYONNE CEDEX
Tél : 05 59 59 22 34
Fax : 05 59 25 49 82
E-mail : ffpb@wanadoo.fr

□ RESULTATS :

Dès la fin de la rencontre, les vainqueurs des parties devront inscrire le résultat de leur partie sur le tableau récapitulatif du panneau d'affichage du trinquet où ils auront disputé leur rencontre.

Après vérification, le juge-arbitre remplit la feuille de résultat du match (des feuilles de résultat sont à la disposition des juges dans les trinquets).

Ces feuilles devront être envoyées le plus rapidement possible à :

Isabelle Charboneaux 109, Av A. Briand appart 50 33700 MERIGNAC

**(dans l'urgence, téléphoner / laisser un message
au 05 56 24 11 99).**

Faute de communication de résultats, une décision sera prise par la commission trinquet.

A l'issue des parties de poule, le classement des équipes sera fait en utilisant les règles du règlement général de la FFPB. Si une équipe est déclarée forfait, on ne tiendra pas compte de ses premiers résultats ; **son club sera automatiquement sanctionné pour l'année suivante.**

Les équipes qualifiées seront communiquées à leur président en début de semaine précédant les phases finales.

En cas de problème, contactez Isabelle Charboneaux au Domicile : 05 56 24 11 99 (avec messagerie)

Attention : le non respect des dispositions définies ci-dessus, entraîne la perte de la partie, la disqualification temporaire ou définitive de l'équipe fautive.

**Isabelle Charboneaux
Président Commission Féminine
7/10/2005**